

# Berne ne volera pas à la rescousse

**RAVAGEUR** • *Le canton de Fribourg ne recevra pas la manne de la Confédération en vue de l'éradication du capricorne asiatique. Mais un petit coup de pouce reste envisageable.*

**PHILIPPE CASTELLA**

Le canton de Fribourg devra se débrouiller seul pour venir à bout du capricorne asiatique. La Confédération refuse d'ouvrir son porte-monnaie pour lui venir en aide. C'est ce qu'indique le Conseil fédéral dans sa réponse à une interpellation de Christine Bulliard-Marbach (pdc/FR). Mais la partie n'est pas encore tout à fait perdue.

L'insecte venu de Chine a frappé le canton par deux fois, à Brünisried, en 2012, et cet été à Marly, où deux foyers ont été découverts. Il a aussi été observé à Winterthour, en 2012. C'est par le biais de palettes en bois que ses larves ont voyagé jusqu'en Suisse.

## Coût d'un million par an

A Marly, plus de 160 insectes adultes ont été récupérés et plus de 700 arbres ont dû être coupés, seuls ceux de 8 centimètres de diamètre au minimum étant comptabilisés, annonce André Chassot, responsable du Service phytosanitaire cantonal et de l'opération d'éradication. Les arbres abattus sont tous ceux appartenant aux espèces privilégiées – celles à bois tendre comme les érables ou les bouleaux – par le capricorne asiatique dans un rayon de cent mètres autour d'un foyer.

Le coût de cette opération d'éradication est estimé à 1 million de francs pour cette année, précise André Chassot. Une somme qui, au final, devrait être multipliée par quatre, au vu des mesures d'observation qui s'étaleront sur quatre ans.

Malgré l'ampleur des dégâts, la loi actuelle ne permet pas à la Confédération de venir en aide. Ou plutôt, elle limite cette aide aux forêts de protection contre les dangers naturels (avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain). La part fédérale se chiffre alors à 40%.

## «Je suis un peu déçue»

Le Conseil fédéral projette de modifier la loi afin d'étendre cette mesure à toutes les forêts. Il a d'ailleurs déjà transmis un projet de modification légale en ce sens au parlement. La mesure devrait être effective dès 2016.

En soi, il serait possible d'anticiper cette mesure. Il faudrait

pour cela que le parlement déclare l'urgence de cette révision. «Mais comme la situation sur le front du capricorne asiatique ne s'est pas aggravée sensiblement en Suisse et que les zones infectées sont encore limitées localement, il n'est pas indiqué de déclarer urgente la révision de la loi sur les forêts», argue le gouvernement. Il concède toutefois: «Le nouveau foyer d'infestation à Marly souligne néanmoins l'importance dudit complément à la loi.»

Cela ne suffit pas à consoler Christine Bulliard-Marbach: «Je ne suis pas surprise par cette décision, mais bien sûr un peu déçue.» Elle analyse: «Comme Fribourg est touché, cela apparaît comme une urgence ici. De plus loin, on voit les choses différemment.»

La conseillère nationale ne désespère pas d'imposer l'urgence de cette loi. Le problème, c'est que le dossier est en main de l'autre chambre, le Conseil des Etats, qui ne devrait pas aborder cette révision en plénum avant la session de printemps. Et pendant ce temps, l'horloge tourne.

## De l'espoir malgré tout

Reste que sa démarche pourrait tout de même aboutir à une petite contribution fédérale. En parallèle à la réponse à l'interpellation, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a écrit à la conseillère d'Etat fribourgeoise Marie Garnier pour lui parler des possibilités de cofinancement sur la base de la loi actuelle. Dans la foulée, «nous avons constitué un dossier et l'avons envoyé à Berne pour préciser dans quelle mesure des forêts protectrices sont touchées ou menacées par le ravageur», indique Samuel Russier, secrétaire général de la Direction fribourgeoise des institutions, de l'aménagement et des forêts.

Or, des forêts de protection sont incluses dans le périmètre de surveillance autour de Marly, en particulier dans la vallée du Gotteron et le long de berges de la Sarine. D'où l'espoir d'une petite contribution fédérale, mais pour 2015 uniquement, les sommes réservées pour 2014 étant déjà totalement engagées, précise l'OFEV dans son courrier. I



Le capricorne asiatique a frappé le canton de Fribourg par deux fois. ALDO ELLENA-A

## LA CONFÉDÉRATION PARTICIPE TOUT DE MÊME

**Si le canton** de Fribourg va devoir financer en quasi-totalité l'éradication du capricorne asiatique, on ne peut pas dire que la Confédération ne participe pas à la lutte contre les ravageurs. C'est elle qui finance les contrôles à l'importation pour un coût estimé à un million de francs en 2014, indique le Conseil fédéral en réponse à une autre interpellation d'une parlementaire fribourgeoise, la socialiste Ursula Schneider Schüttel. Ce montant d'un million couvre le travail de treize contrôleurs et celui des chiens renifleurs, qui inspectent environ 2500 conteneurs par an. A cela s'ajoute un autre million de francs pour financer des mesures en amont à long terme, comme le monitoring, les diagnostics, la recherche et développement ainsi que la sensibilisation.

**La conseillère nationale** demandait aussi dans quelle mesure les entreprises importatrices sont associées à la lutte contre le capricorne asiatique. Le Conseil fédéral lui répond que les importations de marchandises dans des emballages en bois, provenant de pays hors de l'Union euro-

péenne, sont soumises à une déclaration obligatoire. La vente et la remise des marchandises sont bloquées à titre préventif, jusqu'à ce que le service phytosanitaire donne son feu vert ou procède au contrôle des marchandises à risque. Les entreprises qui ne se conforment pas à ces mesures encourrent une amende jusqu'à 20 000 francs. Si les contrôles permettent de découvrir des organismes nuisibles ou leurs traces, la livraison est bloquée et, au besoin, la marchandise gazée et l'emballage détruit. Les frais engendrés et les éventuelles pertes financières dues au retard sont entièrement à la charge de l'entreprise responsable.

**Ursula Schneider Schüttel** n'est pas convaincue par ce système d'incitation par la menace d'amende. Elle préférerait qu'on sensibilise et qu'on responsabilise davantage les entreprises, notamment en les faisant participer financièrement aux contrôles qu'elles occasionnent et pas uniquement aux frais liés aux palettes contaminées par des ravageurs. PHC